

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture

Le 09.09.24
Et publication ou notification

Du 10.09.24

Le Maire,

République Française
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

N°DEL 2024_07_084_12

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 août 2024

Objet : FINANCES

Subvention pour l'association Adrien

Présents :

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Adama LACLAVERIE
Stéphanie MECHIN	Julie HIVERT
Linda TRIBET	Michaël REBOTIER
Robert DALMASSO	Roger OLIVIER
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Brigitte RINAUDO PINEAU	Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Jean-Michel VIGNAT donne procuration à René CARANDANTE
Michèle CAPDEVIELLE donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU
Laurence GIORGINI donne procuration à Bernard JOBERT
Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Thierry DOMENACH
Matthieu TAROT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Conseil Municipal du 5 septembre 2024
N° DEL 2024_07_084_12

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-218300481-20240905-DEL2024_084

Monsieur Yves NONJARRET expose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7 ;

Considérant que chaque année, de nombreuses associations culturelles, sportives ou caritatives sont soutenues par la commune de La Croix Valmer dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public ;

L'association Adrien, située à Pégomas (Alpes-Maritimes), qui œuvre pour aider les enfants malades dans les hôpitaux, en particulier dans notre région, dispose d'une maison pour accueillir, pour leurs vacances, les enfants en situation de handicap et leurs familles, et soutient les enfants malades lors de leur séjour hospitalier.

Elle a signé un partenariat avec le centre Lacassagne à Nice où sont soigné des enfants atteints de cancers.

La demande de subvention a pour objectif l'organisation de sorties avec les familles des enfants malades.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'allouer** une subvention pour un montant de 500 euros à l'Association Adrien
- **De préciser** que tout dossier incomplet verra le versement de sa subvention suspendu jusqu'à réception des pièces complémentaires et en l'absence d'envoi desdits documents la subvention ne sera pas versée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal de l'exercice 2024, à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

10 SEP. 2024

Le Maire



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/09/2024

Application agréée E.legalite.com